

L'An deux mille vingt-quatre, le quinze du mois d'avril à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Campagne de Caux convoqués, se sont réunis à la salle de Saint Maclou La Brière sous la présidence de Corinne BRULIN. La convocation et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers communautaires le mardi 9 avril 2024. Les documents budgétaires ont été transmis aux conseillers communautaires le mardi 2 avril 2024.

Etaients présents : LESAUVAGE Huguette, Maire d'ANGERVILLE-BAILLEUL, WERMESTER Corinne, Conseillère Titulaire d'ANNOUVILLE-VILMESNIL, RIVOALLAN Pierre, Maire d'ANNOUVILLE-VILMESNIL, LEMESLE Michel, Maire de d'AUBERVILLE-LA-RENAULT, MAESEN Lydie, Conseillère Titulaire d'AUBERVILLE-LA-RENAULT, AUBE Annie, Conseillère Titulaire de BEC-DE-MORTAGNE, MABIRE Pascal, Maire de BEC-DE-MORTAGNE, GEULIN Isabelle, Maire de BENARVILLE, FLEURY David, Maire de BORNAMBUSC, MALO Jean-Claude, Maire de BREAUITE, DHERVILLEZ Pascale, Conseillère Titulaire de BREAUITE, , DURECU Annie, Conseillère Titulaire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX, DUBOCAGE Kévin, Conseiller Titulaire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX, DELAMARE Pascal, Maire de DAUBEUF-SERVILLE, GUEROULT Claire, Maire d'ECRAINVILLE, CARLIERE Frédéric, Maire de GODERVILLE, GERON Michel, Conseiller Titulaire de GODERVILLE, COZIC Bernadette, Conseillère Titulaire de GODERVILLE, MOIZAN Gérard, Conseiller Titulaire de GODERVILLE, VANIER Pascaline, Conseillère Titulaire de GODERVILLE, LEROUX Christian, Maire de GONFREVILLE-CAILLOT, GIRARD Serge, Maire de GRAINVILLE-YMAUVILLE, DROGUET Jean-Pierre, Conseiller Titulaire de GRAINVILLE-YMAUVILLE, JEZEQUEL David, Maire d'HOQUETOT, SOLINAS Christian, Maire de MANNEVILLE-LA-GOUPIL, LELIEVRE Linda, Conseillère Titulaire de MANNEVILLE-LA-GOUPIL, , QUESADA Antonio, Maire de SAINT-MACLOU-LA-BRIERE, BRULIN Corinne, Conseillère Titulaire de SAINT-MACLOU-LA-BRIERE, LECARPENTIER Véronique, Conseillère Titulaire de SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE, GOUPIL Gervais, Maire de TOCQUEVILLE-LES-MURS, NIEPCERON Hervé, Maire de VATTETOT-SOUS-BEAUMONT, MURARI-BOZEC Marie-Claude, Conseillère Titulaire de VATTETOT-SOUS-BEAUMONT, SCHUFT Emmanuelle, Maire de VIRVILLE

Pouvoirs de :

- M. Marc ROSE, Conseiller Titulaire de GODERVILLE à M. Frédéric CARLIERE, Maire de GODERVILLE
- M. André Pierre BLONDEL, Maire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX à M. Kevin DUBOCAGE, Conseiller Titulaire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX,
- M. PAUMELLE René, Conseiller Titulaire d'ECRAINVILLE à Mme GUEROULT Claire, Maire d'ECRAINVILLE,
- M. VAUCHEL Benoit, Conseiller Titulaire de SAUSSEUZEMARE-EN-CAUX à Mme DHERVILLEZ Pascale, Conseillère Titulaire de BREAUITE,
- M. BASILLE André, Maire de SAUSSEUZEMARE-EN-CAUX à Mme BRULIN Corinne, Conseillère Titulaire de SAINT-MACLOU-LA-BRIERE,
- Mme LAVILLE-REVET Géraldine, Conseillère Titulaire de GODERVILLE à Mme VANIER Pascaline, Conseillère Titulaire de GODERVILLE,
- M. REMOND Franck, Maire de MENTHEVILLE à M. MABIRE Pascal, Maire de BEC-DE-MORTAGNE,
- M. BAYOU Anthony, Maire de SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE à Mme LECARPENTIER Véronique, Conseillère Titulaire de SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE
- Mme BROUTE Karine, Conseillère Titulaire de BREAUITE à M. MALO Jean-Claude, Maire de BREAUITE

Excusées : M. GIRARD Serge, Maire de GRAINVILLE-YMAUVILLE, Président de Campagne de Caux.

Assistaient également à la réunion : Mme MIUS Sandrine, Directrice Générale des Services, Mme ESTIVAL Audrey, Directrice Générale Adjointe Pôle Cadre de Vie, Mme Muriel TORRELI, responsable finances, Mme LEBLED Géraldine, Administration Générale, Mme GADONNA Angélique, Administration Générale.

Secrétaire de Séance : Monsieur QUESADA Antonio

Nombre de Membres en exercice	42
Nombre de présents	33
Quorum	22
Nombre de votants	42

Délibération n° 042/2024

OBJET : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET PRINCIPAL

Délibération n° 042/2024

OBJET : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET PRINCIPAL

Exposé des motifs valant note explicative de synthèse au sens de l'article L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5211.13 et suivants, L.11612.1 et suivants (adoption et exécution du budget), L.2311.1 et suivants (budgets et comptes) et L.2121.14 (fonctionnement du Conseil) ;

Vu la loi n°96.142 du 24 février 1996 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux Collectivités locales ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et l'amélioration des budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales ;

Vu l'instruction comptable M14 du Ministère de l'Economie, des Finances et du Budget, applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

Vu les budgets et décisions modificatives de l'exercice 2023 ;

Vu les comptes de gestion de l'exercice 2023 présentés par le comptable public.

Considérant que l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités territoriales prévoit notamment que, dans les séances où le compte administratif est débattu, le conseil communautaire élit son président. Dans ce cas, le président qui n'est plus en fonction peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote. Avant de procéder au vote du compte administratif, et compte tenu de ces dispositions, il vous est proposé d'élire Mme Corinne BRULIN pour présider et mettre aux voix le compte administratif du budget principal 2023.

Considérant que le compte administratif 2023 du budget principal, conforme au compte de gestion, présente les résultats suivants :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES exercice 2023	5 617 836,74 €	1 813 767,62 €
DEPENSES exercice 2023	5 213 332,62 €	817 485,65 €
Résultat	404 504,12 €	996 281,97 €
EXCEDENT cumulé	1 427 565,21 €	- 1 417 504,99 €
RESULTAT DE CLOTURE	1 832 069,33 €	- 421 223,02 €
Solde des RAR 2023		- 335 512,35 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

Par 38 voix pour et 3 abstentions de Bayou Anthony, Lecarpentier Véronique, Murari Bozec Marie-Claude. M. Girard Serge ne prend pas part au vote

D'ADOPTER le compte administratif 2023 du budget principal

Corinne BRULIN,

Conseillère Communautaire Titulaire

SAINT-MACLOU-LA-BRIERE

Corinne Brulin
Communauté de Communes
Campagne de Caux
52 Impasse du Lin
76110 GODERVILLE